



SARTHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°72-2026-085

PUBLIÉ LE 14 MAI 2026

Sommaire

Préfecture de la Sarthe / DCL

72-2026-05-14-00001 - AP candidatures municipales partielles Cogners et
Mont-Saint-Jean (3 pages)

Page 3

Préfecture de la Sarthe

72-2026-05-14-00001

AP candidatures municipales partielles Cogners
et Mont-Saint-Jean



ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 14 MAI 2026

portant publication des listes de candidatures pour le premier tour des élections municipales partielles du 31 mai 2026 sur les communes de Cogners et Mont-Saint-Jean

**Le Préfet de la Sarthe
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code électoral ;

Vu le décret du 10 juillet 2024 nommant Madame Christine TORRES en qualité de secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe, prenant ses fonctions le 09 septembre 2024 ;

Vu le décret du 12 juin 2025 nommant Monsieur Sébastien JALLET préfet de la Sarthe prenant ses fonctions le 30 juin 2025 ;

Vu le décret n° 2025-848 du 27 août 2025 fixant la date de renouvellement des conseillers municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2026 n° DCPAT 2026-0031 portant délégation de signature à Madame Christine TORRES, secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

Vu les arrêtés préfectoraux du 14 avril 2026 fixant les dates, lieux et heures de dépôt des candidatures pour les communes de Cogners et Mont-Saint-Jean ;

Vu les récépissés définitifs délivrés aux candidats et têtes de liste ;

Sur proposition de Mme la secrétaire générale ;

Arrête :

Article 1^{er} : Les candidatures pour le 1^{er} tour des élections municipales partielles du 31 mai 2026, pour les communes de Cogners et de Mont-Saint-Jean, régulièrement enregistrées lors de la période de dépôt des candidatures, sont arrêtées telles qu'annexées au présent arrêté.

Article 2 : Mme la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe et M. le sous-préfet de l'arrondissement de Mamers sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe et accessible sur le site internet de la préfecture de la Sarthe.

Pour le préfet de la Sarthe,
Par délégation, la secrétaire générale :
SIGNÉ

Christine TORRES

ANNEXES

COMMUNE DE COGNERS

Avançons ensemble pour Cogners

1. CHERON Michel
2. MORIN Magali
3. CHEVALLIER Jerome
4. DESHAYES Lucie
5. GALPIN Daniel
6. GUERINEAU Sergine
7. AUVRAY Jean
8. NAUDEAU Mylene
9. PELLETIER Manuel
10. CARRE Chantal
11. HUGER Mickael

COMMUNE DE COGNERS

Pour servir Cogners

1. HUGOT Fabrice
2. LE ROUX Dominique
3. TESSIER Frédéric
4. LE MESRE DE PAS Edwige
5. JOUANNEAU Denis
6. POTTIER Christelle
7. COCHARD Florent
8. HUGOT Isabelle
9. MATHERAT Philippe

Préfecture de la Sarthe

Tél : 02 85 32 72 72 - Mél : pref-elections@sarthe.gouv.fr
1 place Aristide Briand – 72041 LE MANS Cedex 9

COMMUNE DE MONT-SAINT-JEAN
Ensemble pour Mont-Saint-Jean

1. JARRY Bertrand
2. BERTRAND Martine
3. CHAUVET Janick
4. JARRY Christelle
5. ROULAND Jean-Paul
6. QUESNE Sandrine
7. LEGARCON Simon
8. AGUILÉ Clémence
9. ROBIN Arnold
10. HUSSET—CHEVALLIER Jessica
11. WETTLING François
12. RONDEAU Dany
13. MOUCHOT Marc
14. GRASSET Virginie
15. LEFEVRE Jean-Marie
16. LEFEVRE Elise
17. CHAUVET Marian